

## Introduction

A la demande de la société Saint Gobain Emballage, notre association réalise sur la commune de Crouy, depuis le 29 août 2005, des prélèvements hebdomadaires de plomb atmosphérique destinés à évaluer l'impact des émissions gazeuses de l'usine sur la qualité de l'air ambiant. Les échantillons sont analysés par notre laboratoire.

## Site de mesure

La carte ci-dessous présente l'implantation du site de mesure au niveau de la commune de Crouy.



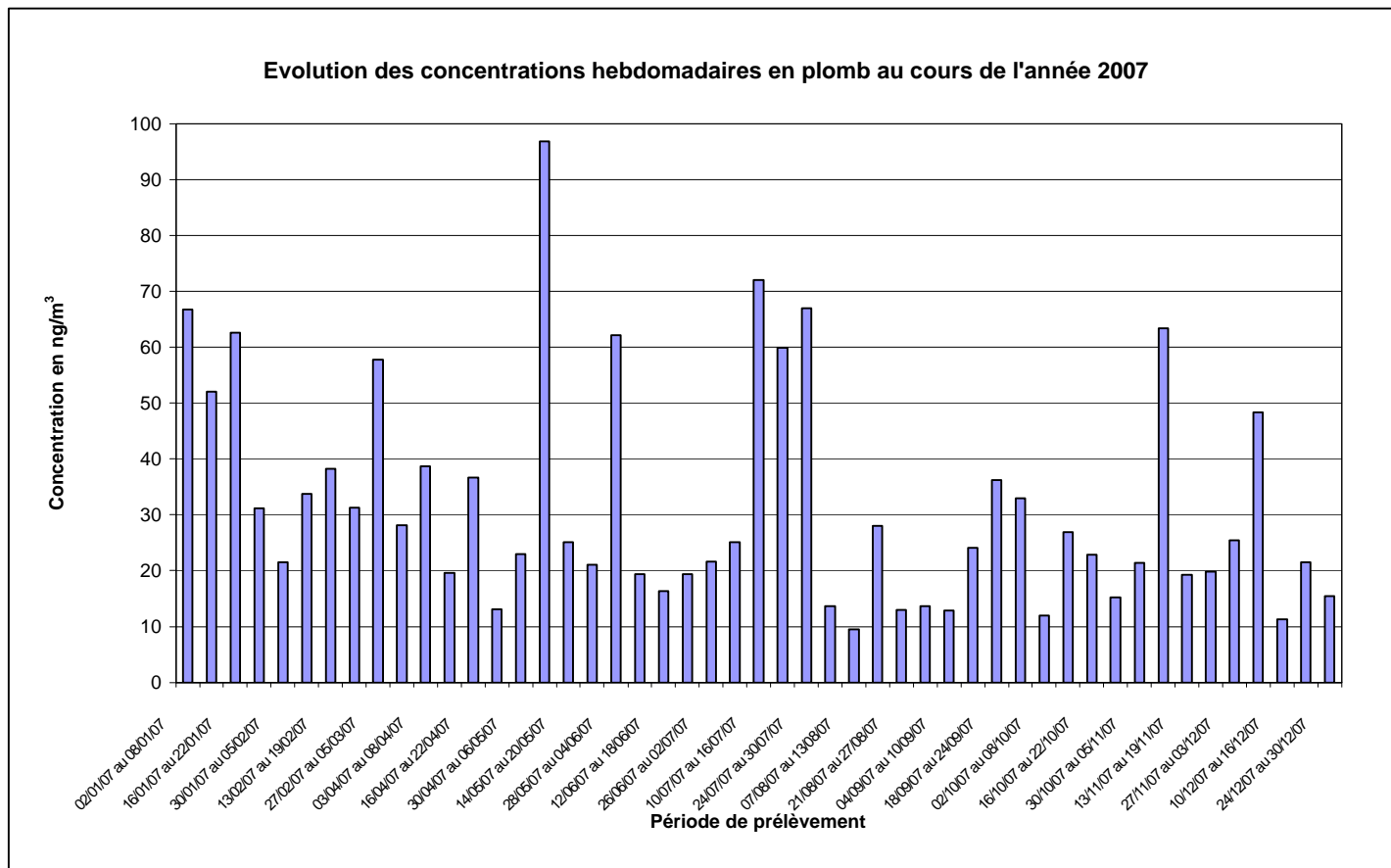
La station de mesure est située à proximité de l'école primaire de Crouy.

D'après les critères définis par l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie) dans le guide « Classification et critères d'implantation de stations de surveillance de la qualité de l'air », ce site de prélèvement a été qualifié de station industrielle.

Son emplacement a été défini par la société Saint Gobain Emballage en fonction d'arguments techniques et environnementaux et avec l'accord de la DRIRE (Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement) et d'Atmo Picardie.

## Résultats

### Evolution des concentrations hebdomadaires en plomb relevées sur le site de Crouy



### Moyenne annuelle du site de Crouy

Période de mesure	Moyenne en plomb
Du 2 janvier 2007 au 30 décembre 2007	32,0 ng/m <sup>3</sup>

## Conclusion

La concentration moyenne annuelle de 32,0 ng/m<sup>3</sup> est très inférieure à l'objectif de qualité (250 ng/m<sup>3</sup>) et à la valeur limite annuelle (500 ng/m<sup>3</sup>) définis à l'article R221-1 du Code de l'Environnement.

La concentration moyenne annuelle relevée à Crouy est cependant plus élevée que sur les autres sites de mesure de Picardie au cours de la même période. Cette différence peut s'expliquer par des typologies de stations différentes (9,6 ng/m<sup>3</sup> à Amiens sur une station de proximité automobile et 10,6 ng/m<sup>3</sup> à Chauny sur une station urbaine).